

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010
(CONVOCAION DU 15 JANVIER 2010)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs CHENAL, CONCA, FANTIN, GACHET, LAISSUS, LE BLANC, PIERRETON, REMY, ROGEAUX,
Mesdames CHAPPUIS, DEBAISIEUX, FAURIE, FRANCHINO, JEAN, LAUZE, ORTOLLAND, SIMON, TECHER
Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Monsieur Jean-Noël BOUTET-DE-MONVEL donne pouvoir à Madame Catherine CHAPPUIS.
Madame Marie VALLET donne pouvoir à Madame Véronique FRANCHINO.

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Samya FKAIR
Messieurs Samir GUETTAFI et Frédéric KLIMEK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Christophe PIERRETON est désigné Secrétaire de Séance.

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 14 décembre 2009,
adopte à 18 voix pour et 1 abstention (B. CHENAL) le procès verbal qui en a été dressé.

II. PREFIGURATION DU SCHEMA AGRICOLE DE CHAMBERY METROPOLE – ORIENTATIONS POLITIQUES ET AXES STRATEGIQUES

Monsieur ROGEAUX rejoint la séance.

Monsieur Bruno GACHET rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2006, la Commune a transféré sa compétence en matière d'actions pour la préservation des activités agricoles et d'actions pour la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire à Chambéry métropole.

Il indique aussi que la Commune a été destinataire d'une pochette d'information devant permettre au Conseil Municipal de s'approprier le rendu de l'étude préalable au schéma agricole et de prendre connaissance des propositions d'axes stratégiques pour le futur schéma agricole. Elle souligne que le vice-président, chargé du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité de Chambéry métropole souhaite que les communes puissent s'approprier cette thématique à travers les données de l'étude préalable et que les orientations qui seront validées à la fin du processus de concertation puissent être partagées et soutenues par l'ensemble des communes.

Il précise également que dans sa délibération n° 08 05-06 C du 29 juin 2006, le Conseil communautaire de Chambéry métropole a souhaité que la Commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité puisse préciser la place et les rôles de l'agriculture dans l'agglomération, l'articulation entre les différentes utilisations de l'espace en matière d'habitat, d'économie, d'agriculture, de loisirs et définir les domaines d'actions et d'intervention de Chambéry métropole et les moyens à mettre en œuvre (schéma agricole).

Chambéry métropole n'a pas vocation à mener une politique agricole globale qui demeure de la responsabilité de l'Union Européenne et de l'Etat, mais seulement à définir des orientations et à les décliner en actions ciblées pour parvenir à concilier les différents impératifs de développement de l'habitat et des activités économiques de Chambéry métropole avec les enjeux d'une agriculture périurbaine pour l'agglomération.

D'une manière générale, le schéma agricole devra servir d'outil d'aide à la décision en matière d'aménagement spatial et de développement territorial pour concourir au maintien d'une agriculture viable trouvant sa place dans une agglomération en rapide évolution et répondre aux défis majeurs du développement durable et de la qualité de la vie inscrits dans le projet d'agglomération.

C'est dans cet esprit que Chambéry métropole a décidé dès 2007 d'une étude préalable à la réalisation d'un schéma agricole (décision n° 040-08 du Bureau du 7 février 2008). Cette étude a permis de réaliser un état des lieux de l'agriculture sur le territoire. Les élus disposent donc aujourd'hui des éléments de connaissance et d'analyse indispensables pour définir les orientations nécessaires à l'élaboration d'un schéma agricole à l'horizon 2020/2025, schéma obligeant à définir des objectifs et à arrêter des actions ciblées pour concourir à la préservation d'une agriculture périurbaine conforme à des besoins d'avenir.

La démarche initiée en 2008 prévoyait la réalisation d'une étude préalable devant permettre de cerner la dimension agricole du territoire (rendu définitif en juillet 2009), puis la définition des domaines d'action et d'intervention de Chambéry métropole à travers des axes stratégiques partagés et validés par tous (échéance : juin 2010). Enfin, une déclinaison de ces axes stratégiques en plan d'actions opérationnelles visant à définir les moyens à mettre en œuvre (échéance : fin 2010).

Dans le cadre des compétences de Chambéry métropole, la Commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de ruralité propose quatre axes stratégiques pour constituer les thèmes majeurs du schéma agricole. Emergeant des travaux du comité de pilotage de l'étude préalable, des discussions de la Commission et des préoccupations émanant du territoire et notamment de la profession agricole, ils pourraient être retenus pour le futur schéma agricole qui devra concourir à la préservation d'une agriculture périurbaine conformément aux objectifs du projet d'agglomération :

1. Une agriculture de proximité concourant à une alimentation de qualité avec des produits locaux ; des filières stratégiques pour le territoire.
2. Un cadre de vie attrayant pour les habitants et favorisant l'équilibre socio-économique du territoire.
3. Les espaces agricoles stratégiques pour l'agglomération.
4. Communiquer sur l'agriculture et ses enjeux, et sensibiliser les jeunes générations.

Chacun de ces axes a été décliné en deux ou trois enjeux afin d'en cerner le contenu. Il ne s'agit cependant pas d'un plan d'actions opérationnelles, on demeure encore au niveau d'une définition globale et stratégique du schéma agricole de Chambéry métropole.

Vu les statuts de Chambéry métropole,

Vu le dossier d'information « Vers la préfiguration du schéma agricole de Chambéry métropole » reçu en Mairie le 22 décembre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : D'EMETTRE un avis favorable sur les orientations et les axes stratégiques proposés pour constituer le schéma agricole de Chambéry Métropole.

ARTICLE 2 : D'ENCOURAGER la poursuite de la consultation sur ce dossier avant une validation en Conseil communautaire puis une déclinaison en plan d'actions opérationnelles.

ARTICLE 3 : DE SOUMETTRE à Chambéry métropole : le souhait de la Commune de voir augmenter la surface maraîchère cultivée sur l'Agglomération.

III. REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du vieillissement prématuré de la toiture du bâtiment de l'école élémentaire.

Compte tenu du caractère d'urgence, une consultation pour la sélection d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation totale de cette toiture a immédiatement été lancée.

Le coût de cette réfection, y compris la maîtrise d'œuvre, est évalué à 450 000 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Etat au titre de la DGE.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation totale de la toiture de l'école élémentaire estimé à 450 000 € TTC.
- **CHARGE** le Maire de déposer un dossier de demande de subvention la plus élevée possible auprès de la Préfecture au titre de la DGE.
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat l'autorisation de débiter les travaux dès réception du dossier complet.

- **S'ENGAGE** à prendre en compte les dépenses qui ne seront pas couvertes par les subventions.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire présente la compétence développement économique de Chambéry métropole à l'aide d'un power point et notamment la répartition des compétences entre les Communes et l'Agglomération.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

BARBY, le 1er février 2010

Le Maire,

Le secrétaire,

Catherine CHAPPUIS

Christophe PIERRETON